



Les douze principes de Service de NA

Traduction de littérature approuvée par la fraternité de NA.

Copyright © 2005 by
Narcotics Anonymous World Services, Inc.
Tous droits réservés.

Introduction

En tant que fraternité, Narcotiques Anonymes se définit par ses principes. Les douze étapes expliquent notre programme de rétablissement personnel. Les douze traditions décrivent ce qui, par expérience, permet à nos groupes de préserver leur unité. Les douze principes de service, quant à eux, sont les principes qui guident notre structure de service. Ils résultent d'expériences difficiles et de qualités progressivement acquises, au cours des quarante premières années de notre fraternité, dans des domaines aussi divers que la responsabilité, l'autorité et la manière de les déléguer, l'aptitude à diriger, à participer et à communiquer, à rendre des comptes, à gérer des finances, ou encore l'ouverture d'esprit, l'impartialité et la spiritualité. Les douze principes de service dans leur ensemble garantissent que la structure de service de notre fraternité fonctionne pour *servir, et non pour gouverner*.

Les douze principes de service sont un ajout récent aux principes guidant notre structure de service. Depuis la naissance de NA au début des années 50, nous nous servons des douze étapes comme guide de rétablissement personnel et des douze traditions pour guider nos groupes. Les traditions permettent aux groupes de créer une structure de service directement responsable envers eux. Les traditions offrent aussi des orientations fondamentales à notre action collective. Le bien commun et l'unité, l'autorité ultime d'un Dieu d'amour, l'aptitude à diriger et non à gouverner, l'autonomie des groupes, le but primordial de notre fraternité, la coopération sans affiliation, l'indépendance financière des groupes, l'engagement d'employés spécialisés, l'attrait plutôt que la réclame et enfin l'anonymat, nous guident dans tout ce que nous entreprenons en tant que fraternité. Spécialement élaborées pour servir de guide à nos *groupes*, les douze traditions n'ont cependant pas été écrites dans le but de guider notre *structure de service*; Les douze principes de service de NA, eux, ont été créés pour répondre à ce but.

Les principes de service traitent de la création de la structure de service par les groupes, ils traitent aussi de la responsabilité et de l'autorité des groupes vis-à-vis de la structure de service et de la possibilité de déléguer cette autorité aux comités et conseils de service pour que ceux-ci développent et fassent fonctionner, au nom de NA dans son ensemble, les divers services qu'ils ont créés. Les principes de service expliquent aussi pourquoi cette délégation d'autorité dans les services doit se faire avec soin et soulignent les qualités qui doivent être prises en compte lors du choix de nos dirigeants, mettant l'accent sur l'importance de communiquer ouvertement et régulièrement à tous les échelons de notre structure de service lorsque nous rendons compte de nos activités. Afin de minimiser les complications au niveau de l'attribution d'une mission de service, de son exécution et des responsabilités qui en découlent, les principes de service nous recommandent que chaque tâche soit clairement définie dès le début. En traitant du processus décisionnel utilisé dans le service, les principes de service rappellent le fondement spirituel de notre fraternité, son ouverture d'esprit et son souci de n'exclure personne du débat. En cas d'abus de pouvoir, les serviteurs de confiance qui ont été lésés ont la possibilité de demander réparation. La gestion des fonds de NA, qui est souvent un point de friction entre nous, est abordée sans

détours. Enfin, de même que les traditions se terminent en se résumant toutes en un seul mot : *anonymat*, le douzième principe de service énonce un idéal fondamental qui se retrouve dans tous les autres : « notre structure devrait toujours servir et jamais gouverner ».

A présent, les douze principes de service de NA *vous* appartiennent. Ils sont le « mode d'emploi » pour la bonne marche de nos services, depuis le groupe jusqu'aux services mondiaux. Quelle « validité » peut-on leur accorder ? C'est en les mettant en application que nous le déterminons. Ils sont *valides* dans la mesure où ils prouvent leur capacité à nous *aider*. En conclusion, à l'image des étapes qui relatent notre expérience collective de rétablissement, et des traditions qui traitent de l'unité des groupes, les douze principes de service sont la somme de notre expérience de service au sein de NA, expérience que nous devrions tous prendre en compte et mettre à profit dans toutes les occasions où cela est nécessaire.

Les douze principes de service de Narcotiques Anonymes

Les douze traditions de NA sont d'une aide précieuse pour nos groupes dans la gestion de leurs activités. Elles constituent l'ossature des services de NA. Elles nous ont permis jusqu'à présent d'éviter de nombreuses embûches qui auraient pu nous être fatales. Par exemple, nos différents comités de service fonctionnent pour *servir* et non pour gouverner. Nous laissons de côté les débats publics ; sans nous y opposer, nous ne cautionnons aucune des causes que nos membres pourraient considérer comme importantes ; notre approche de la maladie de la dépendance est non professionnelle et nous subvenons entièrement à nos propres besoins. Les traditions ont guidé le développement de notre fraternité et prouvent aujourd'hui encore leur efficacité.

Les douze principes de service de NA décrits ici, s'appliquent à tous les niveaux de notre structure de service. Ils sont nourris des idéaux spirituels contenus dans nos étapes et nos traditions et sont conçus pour les besoins spécifiques de notre structure. Ils encouragent nos groupes à s'inspirer au plus près des idéaux de nos traditions et incitent notre structure de service à fonctionner avec efficacité et responsabilité.

Ces principes ont été façonnés par notre expérience. Ils ne sont pas destinés à être l'expression de la « loi » au sein des services de NA mais, tout simplement, à servir de recommandations. Tout comme les étapes stabilisent notre vie et les traditions stabilisent et unifient nos groupes, nous remarquons que lorsque nous appliquons consciencieusement les principes de service, ils procurent à nos services assis et équilibre. Ils les guident et veillent à ce que le message de Narcotiques Anonymes soit accessible à tous les dépendants qui désirent arrêter de consommer et essayer notre mode de vie.

1. Afin de réaliser le but primordial de la fraternité, les groupes de NA mettent leurs ressources en commun pour créer une structure chargée de développer, coordonner et dispenser différents services au nom de NA dans son ensemble.
2. Vis-à-vis de la structure de service qu'ils ont créée, les groupes de NA ont le dernier mot en matière d'autorité et de responsabilité.
3. Les groupes de NA délèguent à la structure de service l'autorité nécessaire pour s'acquitter des responsabilités qui lui sont confiées.
4. Narcotiques Anonymes accorde beaucoup de valeur au véritable leadership. Les qualités de dirigeant devraient donc être soigneusement pesées lors du choix de nos serveurs de confiance.
5. Un centre unique de décision, responsable devant la fraternité, devrait être déterminé clairement pour chaque tâche attribuée à la structure de service.

6. La conscience de groupe est, sur le plan spirituel, le moyen par lequel nous convions un Dieu d'amour à influencer sur nos décisions.
7. Tous les membres d'une instance de service sont responsables des décisions de cette instance et doivent avoir la pleine et entière liberté de participer au processus décisionnel.
8. Notre structure de service dépend de l'honnêteté et de l'efficacité de nos échanges et de notre communication.
9. La responsabilité de prendre en considération tous les points de vue, dans le processus décisionnel, incombe à tous les membres de la structure de service.
10. Tout membre d'un conseil ou comité de service peut demander auprès de celui-ci réparation d'un préjudice personnel, sans crainte de représailles.
11. Les finances de NA doivent servir à réaliser notre but primordial et doivent être gérées de manière responsable.
12. Selon la nature spirituelle de Narcotiques Anonymes, notre structure devrait toujours servir et jamais gouverner.

Premier principe de service

Afin de réaliser le but primordial de la fraternité, les groupes de NA mettent leurs ressources en commun pour créer une structure chargée de développer, coordonner et dispenser différents services au nom de NA dans son ensemble.

« Un dépendant, quel qu'il soit, peut arrêter de consommer de la drogue, perdre le désir de consommer et trouver un nouveau mode de vie », tel est le message de notre fraternité. Le transmettre est notre but primordial. Nos réunions constituent un moyen essentiel pour transmettre ce message directement de dépendant à dépendant. Ces réunions de rétablissement, tenues chaque jour à travers le monde par des milliers de groupes de NA, constituent le service le plus important offert par notre fraternité.

Bien que ces réunions de rétablissement soient le plus important de nos services, elles ne représentent pas, pour autant, l'unique moyen de poursuivre notre but primordial. D'autres services de NA le sont aussi. Ils ont pour but d'inciter le dépendant qui souffre encore à assister à nos réunions, de transmettre notre message aux dépendants hospitalisés ou incarcérés, de nous fournir en publications et d'organiser, pour les groupes, la possibilité de partager leur expérience. Aucun de ces services n'égale, à lui seul, la force du message transmis par le groupe. Chacun, cependant, est indispensable à la fraternité de NA, pour l'aider à réaliser son but primordial.

Ensemble, nous pouvons réaliser ce que nous ne pourrions réaliser séparément. Cela vaut pour notre rétablissement personnel autant que pour nos services. Dans les communautés de NA naissantes, parallèlement à leurs réunions, les groupes fournissent souvent les services de base. Mais, accomplir toute la gamme de services proposés par NA (lignes téléphoniques, Hôpitaux & Prisons, Information du public, pour ne citer que certains), nécessite généralement beaucoup plus de personnes et d'argent que ne peut en fournir un groupe à lui seul. L'organisation nécessaire pour la prise en charge de telles missions serait si lourde qu'elle éloignerait la plupart des groupes de leur but, qui est de transmettre le message de NA dans leurs réunions. Par ailleurs, le manque de coordination entre groupes dispensant divers services par eux-mêmes, pourrait entraîner un dédoublement, une confusion et un gaspillage des ressources. Pour ces raisons, la plupart des groupes ne se chargent pas de telles missions.

Comment les groupes de NA peuvent-ils alors assurer ces services ? Ils le font en mettant en commun leurs ressources, en s'unissant pour créer une structure qui coordonne, développe et fait fonctionner ces services à leur place, ce qui leur donne toute disponibilité pour remplir la première de leurs tâches.

Deuxième principe de service

*Vis-à-vis de la structure de service qu'ils ont créée,
les groupes de NA ont le dernier mot en matière d'autorité et de responsabilité.*

La structure de service de notre fraternité a été créée par les groupes de NA pour répondre à leurs besoins communs. Les conseils et comités de service sont là pour permettre aux groupes de partager leur expérience, pour fournir les outils nécessaires à un meilleur fonctionnement, pour attirer de nouveaux membres à nos réunions et pour transmettre notre message sur une plus grande échelle. Cependant, puisque la structure de service a été créée par les groupes, elle est soumise à leur autorité pour toutes ses activités. En contrepartie, les groupes ont la responsabilité de les soutenir. Ces deux aspects vont de pair.

De fait, la responsabilité et l'autorité sont les deux faces d'une même pièce, exercer l'une est aussi exercer l'autre. En fournissant les ressources nécessaires aux services de NA (conscience et idées, personnes et argent) nos groupes doivent aussi donner des directives à la structure de service. Voyons quelques exemples pour illustrer comment ces principes fonctionnent.

Les ressources les plus importantes que les groupes procurent à la structure de service sont de nature presque exclusivement spirituelle : il s'agit de leurs idées et de leur conscience. Si elles lui font défaut, la structure de service ne peut savoir quelles missions accomplir, ni si celles-ci correspondent bien à ce que souhaitent les groupes. Par leurs idées et leurs directives, les groupes guident la structure de service dans l'accomplissement de ses tâches. En exprimant leurs besoins et leurs préoccupations, les groupes exercent leur autorité sur la structure de service qu'ils ont créée.

D'autres ressources nous sont vitales : ce sont les personnes qui donnent de leur temps pour faire fonctionner les services. Sans elles, nos conseils et nos comités de service ne pourraient exister, encore moins être en mesure de servir. La responsabilité du groupe vis-à-vis de la structure de service est d'élire un représentant au service du groupe (RSG) qui serve au mieux les intérêts du groupe et de la fraternité de NA dans son ensemble. Ainsi, le groupe a la capacité d'influer sur les services de NA, directement ou indirectement, par le biais de ce représentant choisi avec soin et auquel il apportera régulièrement son soutien et ses directives. Ce faisant, le groupe exerce une grande part de sa responsabilité et de son autorité auprès des services de NA.

L'argent est nécessaire au fonctionnement des services de NA. Sans argent, nos lignes téléphoniques d'appel à l'aide (permanences téléphoniques) ne pourraient exister, aucune liste de réunions, aucune publication ne pourrait être éditée, nos réunions dans les hôpitaux et les prisons manqueraient de brochures et les serviteurs de l'Information du public ne pourraient diffuser les dépliants présentant notre fraternité. Le sujet de l'utilisation des fonds au service de notre but primordial sera amplement développé dans le onzième principe de service. Toutefois, le message du deuxième principe concernant l'argent est très simple : du fait que les groupes créent une structure de service pour accomplir certaines missions, ils sont également responsables de la financer.

Nous avons vu ce que le deuxième principe représente pour les groupes de NA. Ce principe de service s'adresse aussi à la structure de service elle-même. Les groupes de NA, nous le savons, ont, directement ou indirectement, créé les conseils ou comités de service et

ont fourni les ressources nécessaires à leur bon fonctionnement. Les groupes ont aussi créé la structure de service pour atteindre ensemble le but primordial de notre fraternité. Aussi, dans l'ensemble de ses activités, la structure de service doit-elle soigneusement prendre en compte les besoins et les désirs des groupes. Le deuxième principe peut être considéré pour les groupes comme la manière de signifier à la structure de service : « Nous vous tenons pour responsables des ressources spirituelles, humaines et financières que nous vous fournissons. N'hésitez pas à nous demander conseil et n'ignorez jamais nos directives ».

En matière d'autorité, les groupes de NA ont le dernier mot sur toutes les activités de service et devraient être consultés de façon régulière sur tout ce qui peut les affecter directement. Par exemple, toute proposition visant à modifier les douze étapes ou les douze traditions, le nom, la nature ou le but de NA, devrait être approuvée directement par les groupes. Par ailleurs, si quelque chose allait mal dans la structure de service, il est de la responsabilité des groupes de trouver une solution constructive au problème. Notre expérience montre qu'une action radicale, entreprise à la hâte, ne sert ni les intérêts des groupes ni ceux de nos services. Il est bon alors, de faire preuve de patience et d'acceptation, car aucun changement ne s'opère du jour au lendemain. Cependant, avoir le dernier mot sur toutes les activités de service, un caractère essentiel du système de service établi par notre fraternité, représente à la fois un droit et une responsabilité pour nos groupes.

Troisième principe de service

Les groupes de NA délèguent à la structure de service l'autorité nécessaire pour s'acquitter des responsabilités qui lui sont confiées.

Vis-à-vis de la structure de service, la responsabilité et la décision finale appartiennent en dernier ressort aux groupes de NA. En revanche, s'ils devaient participer directement au processus décisionnel de tous nos conseils et comités de service, ils ne disposeraient que de très peu de temps et d'énergie pour transmettre le message de rétablissement dans leurs réunions. Pour cette raison, ils délèguent leur autorité à la structure de service afin qu'elle prenne les décisions nécessaires à la réalisation des tâches qui lui sont confiées.

Déléguer l'autorité confère à nos groupes comme à nos services une plus grande liberté d'action. Les décisions de service qui ne concernent pas directement les groupes peuvent être prises plus rapidement. Nos permanences téléphoniques, nos réunions dans les hôpitaux et les prisons, nos interventions dans le domaine de l'Information du public et la mise en œuvre de nouvelles publications peuvent se développer sur une toute autre échelle et contribuer à réaliser le but primordial de NA. Ainsi, nos groupes n'étant plus tenus de ratifier chaque décision prise en leur nom à chaque échelon du service, ils peuvent alors consacrer toute leur énergie à la transmission du message de rétablissement dans leurs réunions.

Nous faisons fréquemment usage de motions et de lignes de conduite pour mieux appliquer le troisième principe de service. Nous décrivons clairement chaque tâche que nous voulons accomplir et fixons les limites du mandat accordé à ceux qui vont accomplir cette tâche. Cependant, les lignes de conduite, aussi élaborées soient-elles, ne peuvent prendre en compte toutes les éventualités. Nos serviteurs de confiance accomplissent un meilleur service si nous leur donnons la latitude nécessaire pour mener à bien et intelligemment, les missions que nous leur confions. Les serviteurs des diverses instances doivent demeurer directement responsables envers ceux qu'ils servent. Néanmoins, ils doivent disposer d'une marge de manœuvre raisonnable dans l'exécution de leurs tâches. Pour mieux comprendre la façon d'appliquer ce principe, un groupe, conseil ou comité de service devrait faire appel à sa conscience de groupe.

Nous pouvons craindre que déléguer l'autorité ne nous fasse perdre notre droit de regard sur nos services. Mais les trois premiers principes de service ont été conçus pour que les groupes demeurent responsables des activités de la structure de service, sans toutefois paralyser ses serviteurs de confiance. Quant au troisième principe, il permet à nos groupes de mieux se concentrer sur leurs tâches, tout en déléguant à la structure de service l'autorité nécessaire pour mener à bien ses missions. Les douze principes de service ne proposent pas aux groupes d'abdiquer leur autorité au profit de la structure de service, en lui laissant toute latitude de faire ce que bon lui semble. Les groupes, ne l'oublions pas, ont créé cette structure pour agir en leur nom, selon leurs consignes. Lorsqu'ils ont besoin d'avoir le dernier mot sur des questions de service, ils ne doivent pas s'en priver. Néanmoins, dans la gestion des affaires courantes, les groupes donnent à nos conseils et comités de service mandat d'accomplir les tâches qui leur sont confiées.

Déléguer l'autorité peut être risqué si ce n'est pas fait de façon responsable. Pour que le troisième principe de service fonctionne, les autres principes doivent eux aussi être mis en pratique. Par-dessus tout, nous devons être attentifs dans le choix de nos serviteurs de confiance. La responsabilité commande de ne pas donner mandat à ceux qui sont fondamentalement incapables de l'assumer, ni à ceux qui n'ont pas l'intention de rendre compte de leurs actions. Cependant, le meilleur moyen d'être à l'aise avec ce principe est de choisir avec soin des serviteurs dignes de confiance, sachant faire bon usage de l'autorité qui leur est confiée pour mener à bien leur mission.

En confiant une tâche à nos serviteurs de confiance, nous devons leur décrire clairement ce que nous attendons d'eux et devons aussi leur procurer le soutien dont ils ont besoin. Une fois nos instructions transmises et notre soutien accordé, nous devons leur déléguer l'autorité nécessaire pour prendre les décisions relatives aux tâches qui leur sont confiées. Déléguer leur autorité à la structure de service permet aux groupes de ne pas être submergés par un trop grand nombre de décisions à quelque niveau que ce soit. Ainsi le but primordial de notre fraternité peut être efficacement poursuivi. En appliquant le troisième principe de service, nos groupes ont toute latitude pour tenir leurs réunions et transmettre directement le message de NA aux dépendants qui souffrent encore. Ils ont ainsi l'assurance que la structure qu'ils ont créée dispose bien du mandat nécessaire pour prendre les décisions qui conviennent, en toute responsabilité.

Quatrième principe de service

*Narcotiques Anonymes accorde beaucoup de valeur au véritable leadership.
Les qualités de dirigeant devraient donc être soigneusement pesées
lors du choix de nos serviteurs de confiance.*

La confiance qui permet de déléguer sans crainte notre autorité s'appuie sur le choix judicieux de nos serviteurs de confiance. Dans les paragraphes qui suivent, nous présentons un ensemble de qualités à prendre en considération dans ce choix. Néanmoins, aucun serviteur ne peut toutes les posséder ; elles représentent un idéal dans l'art de diriger efficacement, auquel devrait aspirer tout serviteur de confiance. Plus nous tenons compte de ces qualités lors du choix de nos dirigeants, meilleurs sont nos services.

L'expérience personnelle, les qualifications professionnelles ou les diplômes, bien qu'utiles, ne sont pas indispensables pour diriger efficacement. En définitive, lorsque nous choisissons des serviteurs de confiance, c'est à la personne tout entière que nous faisons confiance et non uniquement à ses aptitudes. Ainsi, l'une des qualités premières que nous recherchons en eux est l'humilité. Accepter de diriger, de servir et de prendre des

responsabilités permet à un dépendant en rétablissement d'en faire l'expérience. Par le travail permanent des douze étapes, nos serviteurs de confiance en sont venus à connaître non seulement leurs qualités mais aussi leurs défauts et leurs limites. C'est en connaissance de cause qu'ils acceptent de servir notre fraternité au mieux de leurs capacités et avec l'aide d'une puissance supérieure ; les bons dirigeants sont conscients qu'ils ne peuvent tout faire par eux-mêmes et demandent régulièrement aide, conseils et directives. Les dirigeants de notre fraternité ne devraient être ni des dictateurs, ni des donneurs d'ordre ; ils sont nos serviteurs. Diriger efficacement et dans l'esprit de service n'est pas diriger avec arrogance, en exigeant la docilité, mais en montrant l'exemple et inspirant le respect. Et c'est l'humilité dont ils font preuve nous invite, plus que tout, à les respecter.

Diriger avec compétence s'appuie sur un ensemble d'aptitudes personnelles associées à un éveil spirituel. Nous attendons de ceux qui nous servent qu'ils rendent compte de manière honnête et sincère de leurs activités. Nos dirigeants doivent avoir suffisamment d'intégrité pour être à l'écoute attentive des autres sans perdre de vue les principes fondamentaux, ils doivent être capables de souplesse et capables d'exprimer un désaccord sans pour autant être désagréables ; ils doivent savoir affirmer leurs convictions mais aussi savoir lâcher prise. Nous recherchons des serviteurs de confiance prêts à donner, de façon désintéressée, leur temps et leur énergie au service des autres, capables d'évaluer les ressources matérielles disponibles, disposés à consulter ceux qui ont plus d'expérience, aptes à accomplir avec soin et jusqu'au bout les tâches que nous leur confions. L'honnêteté, l'ouverture d'esprit et la bonne volonté, qualités indispensables au rétablissement personnel, le sont aussi à la fonction de dirigeant.

Tout membre de NA peut diriger et tout membre de NA a le droit de servir la fraternité. Un véritable leader sait non seulement servir, mais aussi se retirer pour donner à d'autres l'occasion de servir à leur tour. Quand les dirigeants s'accrochent à leur poste, cela empêche notre fraternité de grandir, tandis que l'arrivée régulière de nouveaux dirigeants contribue à la croissance de NA. Un véritable dirigeant sait aussi combien il est important d'observer la pratique de rotation des services afin de bien respecter la distinction entre principes et personnalités.

Dans le cadre de certaines fonctions, nos serviteurs de confiance doivent faire preuve d'aptitudes précises pour diriger efficacement. Une bonne capacité à communiquer permet à nos serviteurs de confiance de mieux partager les idées et l'information, tant dans le travail de comité que pour rendre compte à ceux qu'ils servent. Des talents d'organisation permettent à nos serviteurs de confiance de ne pas compliquer les tâches simples et facilitent la réalisation de tâches plus complexes. Chez un dirigeant, l'aptitude à envisager l'avenir et à apporter les conseils nécessaires pour le préparer est une qualité précieuse pour servir Narcotiques Anonymes avec efficacité. Certains diplômés, une expérience dans le domaine des affaires, dans le service ou au niveau personnel, peuvent préparer à accomplir une tâche plutôt qu'une autre. Ne pas s'en souvenir serait nuire à notre fraternité et à nos serviteurs de confiance lorsque l'on demande à certains d'accomplir des tâches qui les dépassent.

Lorsque nous évaluons soigneusement les aptitudes à diriger chez ceux à qui nous demandons de servir, nous pouvons en confiance leur accorder la liberté indispensable pour exercer leurs compétences en notre nom. Nous pouvons d'autant plus leur donner toute latitude, qu'ils rendent régulièrement compte de leur travail et demandent conseil lorsque cela leur paraît nécessaire. Certes nos dirigeants ne sont que des serviteurs de confiance, ils ne gouvernent pas ; cependant nous attendons d'eux qu'ils nous montrent la voie. Si nous les choisissons avec soin, nous leur accorderons notre confiance et leur permettrons de remplir ce rôle.

Au sein de NA, le véritable leadership est particulièrement estimé, c'est pourquoi le quatrième principe de service énumère les qualités à prendre en considération quand nous choisissons nos dirigeants. Toutefois, nous devons nous rappeler que servir ne requiert rien de plus que le désir de servir. Cependant, pour être menées à bien, certaines tâches de service, bien que nécessitant des aptitudes particulières, dépendent davantage de la maturité spirituelle et de l'intégrité personnelle de nos serviteurs de confiance. La bonne volonté, la loyauté et une profonde spiritualité sont les qualités que nous apprécions le plus chez nos dirigeants.

Nous devrions aussi nous souvenir que l'esprit d'initiative n'appartient pas uniquement à ceux qui sont élus à des postes de service. Dans Narcotiques Anonymes, les occasions de servir sont multiples. Participer au rangement de la salle après la réunion, accorder une attention spéciale à l'accueil des nouveaux, etc. est la manifestation de cet esprit d'initiative. En tant que dépendant en rétablissement, n'importe lequel d'entre nous peut faire preuve de cet esprit et donner l'exemple en se mettant au service de la fraternité. L'esprit de service envers les autres, aussi modeste soit-il, constitue le fondement de notre quatrième principe et la définition même du leadership.

Cinquième principe de service

Un centre unique de décision, responsable devant la fraternité, devrait être déterminé clairement pour chaque tâche attribuée à la structure de service.

Définir la tâche à accomplir et de quelle manière l'exécuter le plus simplement possible est ce qui caractérise le cinquième principe de service. Dès que nous élaborons un projet, nous devrions évaluer la marge de manœuvre que nous allons allouer à ceux qui le réaliseront et préciser de quelle manière ils auront à en rendre compte. Ensuite, ne devrait être désigné qu'un seul serviteur de confiance, conseil ou comité de service comme unique centre de décision détenant la responsabilité de la tâche. Ce principe simple s'applique à tout service fourni au sein de Narcotiques Anonymes, depuis le groupe jusqu'aux services mondiaux.

Lorsque nous décidons d'accomplir une certaine tâche et que nous désignons clairement le serviteur de confiance, conseil ou comité de service qui en aura la responsabilité, nous évitons alors toute confusion. Ainsi, nous échappons à la situation conflictuelle où deux comités gaspillent leur énergie en tentant de faire le même travail, tout en s'en disputant le monopole. Les rapports proviennent alors directement des personnes responsables de ce projet, nous fournissant ainsi les informations les plus directes. Une mission de service sera accomplie simplement et rapidement si l'on sait qui en est responsable. Si, en cours de route, des problèmes surviennent, nous savons exactement à qui nous adresser pour les régler. Pour chaque tâche, il est donc recommandé d'indiquer clairement qui en détient la responsabilité.

Le centre de décision à qui nous confions la responsabilité d'exécuter un travail est aussi le seul qui doit en rendre compte. Comme nous l'avons déjà vu dans le quatrième principe de service et comme nous le verrons dans le huitième, rendre compte est un acte essentiel au fonctionnement des services de Narcotiques Anonymes. Quand nous donnons à nos serviteurs de confiance une tâche précise à effectuer, nous les investissons du devoir de rendre compte de l'avancée de leur travail. Nous attendons d'eux qu'ils demeurent facilement joignables, nous tiennent informés des progrès de leur travail et nous consultent régulièrement.

Pour nos serviteurs de confiance, *rendre compte* ne signifie pas qu'ils risquent de perdre leur mandat à la moindre erreur, cela veut simplement dire que nous tenons à être informés des décisions qu'ils envisagent de prendre au fur et à mesure qu'ils progressent dans les tâches que nous leur avons confiées. Nous souhaitons, au moment opportun, avoir notre mot à dire sur les décisions, d'autant plus qu'elles nous affectent directement. Nous

voulons être tenus au courant de l'avancement de chaque tâche confiée à la structure de service, pour pouvoir, le cas échéant, corriger le cap.

Le cinquième principe de service nous permet de déléguer, de manière responsable, notre autorité auprès des services de NA. En appliquant ce principe, nous établissons une forme de contrat simple et direct avec nos serviteurs de confiance. Dès le départ, ils savent ce que nous attendons d'eux, quelles décisions nous souhaitons les voir prendre par eux-mêmes et jusqu'à quel point nous les tiendrons responsables des missions qu'ils effectueront en notre nom. Mettre en pratique le cinquième principe de service n'est pas quelque chose à prendre à la légère. Cela nous demande d'évaluer le travail de service à effectuer, de désigner clairement qui devra le faire, de déléguer l'autorité pour exécuter la tâche et de rappeler le devoir de rendre compte. Appliquer consciencieusement le cinquième principe de service demande un certain effort, mais le résultat en vaut la peine.

Sixième principe de service

*La conscience de groupe est, sur le plan spirituel,
le moyen par lequel nous convions un Dieu d'amour à influencer sur nos décisions.*

La conscience est par essence spirituelle. Elle est notre sens inné du bien et du mal, une sorte de boussole intérieure que chacun d'entre nous peut consulter pour connaître la bonne direction à prendre. Notre Texte de base évoque la conscience comme l'une des plus « hautes fonctions mentales et émotionnelles », et qui a été « gravement affectée par notre consommation de drogue ». En travaillant nos étapes, nous cherchons à la ranimer et à apprendre à nous en servir. Lorsque nous pratiquons avec constance les principes spirituels, nos décisions et nos actes sont moins dirigés par l'égoïsme et davantage motivés par le sens du bien tel que nous le dicte notre conscience.

Lorsque des dépendants, qui ont connu un éveil spirituel grâce au travail des étapes, se rassemblent pour débattre de questions de service au sein d'un groupe, d'un conseil ou d'un comité de service, les conditions sont réunies pour que s'élabore une conscience de groupe. Au cours de ces réunions, la conscience de groupe se manifeste lorsque chacun fait appel à l'éveil spirituel procuré par les douze étapes pour trouver des solutions aux problèmes touchant NA. Un tel phénomène exige d'être examiné avec la plus grande attention.

L'élaboration d'une conscience de groupe est un élément indispensable au processus décisionnel de Narcotiques Anonymes. Cependant, la conscience de groupe ne constitue pas en soi le mécanisme de prise de décision. Pour bien différencier les deux, observons ce qui se passe en nous. Si nous avons une certaine pratique de la spiritualité, avant de prendre une décision importante, nous prions et méditons : tout d'abord, nous faisons appel à notre source de force et de sagesse. Puis nous évaluons ce qui doit être fait et nous nous organisons pour le faire. En revanche, si nous affirmons systématiquement qu'une puissance supérieure nous guide à chaque prise de décision, que nous l'y ayons conviée ou non, nous ne trompons que nous-mêmes. Cela est valable aussi bien pour la conscience de groupe que pour la prise de décision collective.

L'élaboration d'une conscience de groupe nous procure l'éveil spirituel nécessaire à la prise de décisions de service. Pour ce faire, nous prions et méditons, nous partageons avec les autres, nous tenons compte de nos traditions et nous en appelons à une puissance supérieure. Nos groupes, conseils ou comités de service utilisent souvent le vote comme moyen d'interpréter, en termes clairs et sans équivoque, cette direction spirituelle. Cependant, voter n'est pas toujours nécessaire ; une discussion approfondie et réfléchie suffit parfois à faire apparaître distinctement ce que notre conscience collective voudrait nous voir accomplir dans une situation spécifique de service. De même que nous nous

efforçons, dans Narcotiques Anonymes, de préserver la plus grande unité spirituelle possible, nous essayons de privilégier, autant que faire se peut, dans nos décisions, le consensus à une procédure de vote. Plus nous examinons scrupuleusement une situation, plus nous avons de chances d'arriver à un consensus et de voir notre conscience de groupe s'incarner dans une décision collective unanime, sans passer par un vote.

Comme nous venons de le voir, lorsque nous devons prendre des décisions particulières dans le cadre du service, le vote comme le consensus peuvent être l'expression de notre conscience de groupe. Toutefois, la conscience de groupe peut aussi se manifester en dehors du processus décisionnel, dans toutes les activités de la fraternité. L'inventaire de groupe en est un bon exemple. Lorsque les membres d'un groupe se réunissent pour évaluer l'efficacité de ce dernier à transmettre le message, chacun examine son comportement dans la vie du groupe. Selon les mêmes critères, ils passent en revue les préoccupations du groupe. La réunion d'inventaire peut n'aboutir à aucune décision. Cependant, sur le plan spirituel, elle peut sensibiliser davantage les membres du groupe aux besoins du dépendant qui souffre encore, tout comme à leurs propres besoins.

Voici un autre exemple où la conscience de groupe n'est pas liée à une prise de décision dans le cadre du service, et auquel chacun d'entre nous peut s'identifier car on le retrouve chaque jour dans nos réunions. Bien souvent, aux prises avec un problème personnel, nous nous rendons à une réunion de NA pour y chercher du réconfort, de l'aide et des conseils auprès d'autres dépendants en rétablissement. Dans cette réunion, chacun avec sa personnalité, son vécu et ses besoins, partage l'éveil spirituel qu'il a connu en pratiquant les douze étapes. La diversité du groupe fait ressortir un message commun à tous : le message de rétablissement, que nous pouvons appliquer dans notre vie. Ce message met en avant « la valeur thérapeutique de l'aide apportée par un dépendant à un autre ». Nous y découvrons également que la conscience de groupe peut opérer non seulement pour une question de service mais aussi pour notre propre croissance spirituelle.

Sur le plan spirituel, la conscience de groupe est le moyen par lequel nous sollicitons les conseils d'une puissance supérieure dans tout processus décisionnel. Nous pratiquons le sixième principe de service en poursuivant activement notre rétablissement personnel et en faisant en sorte que notre éveil spirituel nous permette d'appliquer les principes du programme dans tous les domaines, y compris ceux du service. Nous le pratiquons aussi dans l'écoute des autres, en nous attachant à l'esprit plutôt qu'aux mots. Enfin, nous le mettons en pratique chaque fois que nous nous efforçons, dans nos décisions de service, de faire la volonté d'une puissance supérieure et non la nôtre, de servir les autres et non nous-mêmes. Enfin nous appliquons ce principe dans nos groupes, conseils et comités de service, lorsque nous prions un Dieu d'amour d'inspirer nos décisions.

Septième principe de service

Tous les membres d'une instance de service sont responsables des décisions de cette instance et doivent avoir la pleine et entière liberté de participer au processus décisionnel.

Le septième principe de service est un moyen de mettre en pratique la conscience de groupe dans le cadre du service. Ce principe incite chaque instance de service à faire en sorte que tous ses membres participent au processus décisionnel. En mettant en commun nos différents points de vue, nous favorisons l'élaboration d'une conscience de groupe éclairée, équilibrée et qui nous permet de prendre des décisions appropriées.

Nos conseils et comités de service constituent un vaste réservoir d'expériences de NA et de points de vue. Par conséquent, la contribution de chaque participant au processus

décisionnel est importante. Au niveau du groupe, c'est assez simple : chacun a la possibilité de participer pleinement au processus décisionnel de son groupe. Quant aux conseils ou comités de service, cette participation est déterminée d'une manière un peu plus complexe. Cependant, même dans ce contexte, on applique de manière identique les principes fondamentaux cités plus haut. A tous les niveaux, la liberté d'expression individuelle est l'élément essentiel à toute conscience de groupe.

Dans NA, le service est un travail d'équipe. Nos serviteurs ne sont pas seulement responsables vis-à-vis d'une instance de service particulière, mais aussi devant la fraternité de NA dans son ensemble. Il en est de même pour tous les serviteurs de confiance d'une équipe. Lorsque nous recherchons l'expression d'une conscience collective, l'entière participation de chaque membre de l'équipe est précieuse.

La participation aux décisions n'est soumise à aucune règle absolue ; chaque instance de service choisit sa propre façon de procéder, par des discussions franches et ouvertes, dans une atmosphère d'amour et de respect mutuel. Par exemple, face à un problème précis affectant les groupes, une instance de service peut préférer les consulter directement pour trouver une solution. Toutefois, dans la majorité des cas, cette instance s'appuiera sur l'autorité conférée par les groupes pour régler la question au cours de ses réunions de service habituelles.

Le principe spirituel de l'anonymat est la base du septième principe de service. Cela conduit notre fraternité à donner une importance égale à toute personne engagée dans le service. Le septième principe met l'accent sur l'égalité des voix au sein d'une équipe, mettant ainsi en pratique le principe spirituel de l'anonymat. Il est certain que nous ne pouvons pas participer à toutes les décisions de notre fraternité, mais participer pleinement au processus décisionnel du groupe de service dont nous sommes membres est un droit qui nous appartient entièrement.

Huitième principe de service

Notre structure de service dépend de l'honnêteté et de l'efficacité de nos échanges et de notre communication.

La structure de service de notre fraternité repose sur l'unité de nos groupes. Pour préserver cette unité, nous devons maintenir une régularité dans nos communications au sein de Narcotiques Anonymes. Ensemble, les groupes ont créé une structure de service afin que celle-ci réponde à leurs besoins et les aide à poursuivre leur but commun. Le maintien de l'unité des groupes, leur soutien permanent et leur apport continu en idées sont les garants de son efficacité, qui ne peut se préserver que dans une atmosphère d'échanges honnêtes, ouverts et directs entre toutes les parties concernées.

Communiquer régulièrement est particulièrement important afin que les groupes puissent avoir le dernier mot en matière de responsabilité et d'autorité. Dans les rapports qu'ils adressent à la structure de service par l'intermédiaire de leurs représentants, les groupes transmettent leurs besoins, leurs idées, leur force et leur conscience. Ces rapports de groupe, dans leur globalité, donnent à nos conseils et comités de service une orientation claire sur la manière de servir NA dans son ensemble. Dans l'autre sens, des informations régulières et précises, provenant de toutes les instances de la structure de service, permettent aux groupes de mieux se familiariser avec le fonctionnement de cette dernière. Ils sont donc en mesure de constater le mauvais fonctionnement d'un conseil ou comité de service et dans une meilleure position pour contribuer à résoudre le problème. De plus, s'ils connaissent les besoins de la structure de service, les groupes sont alors mieux à même de lui apporter un soutien efficace.

Lorsque l'autorité est déléguée, il est indispensable que des échanges clairs et fréquents aient lieu entre les parties. Quand les groupes demandent à la structure de service d'accomplir en leur nom certaines missions, ils délèguent à cette structure l'autorité nécessaire pour prendre les décisions relatives à ces missions. Avant de donner à nos serviteurs un quelconque mandat, nous devons leur accorder notre confiance. Celle-ci dépend dans une large mesure d'échanges réguliers. Aussi longtemps que nos conseils et comités de service présentent des rapports complets et sincères de leurs activités, nous sommes assurés du bon usage de notre autorité.

Communiquer franchement et ouvertement est essentiel pour bien diriger. Afin d'être mieux informés des idées, souhaits, besoins et conscience de ceux qu'ils servent, les serviteurs de confiance doivent être à l'écoute de la fraternité. Par ailleurs, ils remettent régulièrement des rapports clairs et complets aux groupes qui peuvent ainsi guider et soutenir le travail de la structure de service. Nous attendons d'eux qu'ils fournissent à notre demande toutes les informations concernant leurs décisions et leurs activités, sans toutefois nous abreuver de détails inutiles. Nos serviteurs de confiance doivent faire preuve de franchise et de souplesse d'esprit. De telles dispositions peuvent avoir des inconvénients, mais elles sont essentielles pour préserver l'intégrité de nos services.

Enfin, des échanges fréquents et complets sont primordiaux pour élaborer une conscience de groupe, moyen spirituel par lequel nous demandons à un Dieu d'amour d'inspirer nos décisions. Pour ce faire, la communication doit être directe et honnête. Les groupes, conseils et comités de service ne peuvent élaborer une conscience de groupe suffisamment éclairée sans examen complet d'une situation donnée. Aussi, lors de nos réunions de service, nous échangeons idées et informations le plus ouvertement possible, et laissons, lors des débats, parler librement notre cœur et notre esprit. Nous sommes attentifs à ce que disent les autres et prenons en compte ce qu'ils apportent sur les questions à débattre ; nous consultons notre conscience personnelle puis prenons une décision. Des informations incomplètes altèrent la conscience de groupe et l'empêchent d'apporter une orientation fiable. En revanche, nous sommes guidés lorsque la communication entre toutes les parties concernées est franche et régulière.

La raison d'être de nos services est d'aider notre fraternité à réaliser son but primordial : transmettre le message de rétablissement au dépendant qui souffre encore. Des échanges ouverts, honnêtes et directs sont, pour la structure de service de NA, gage d'intégrité et d'efficacité. L'unité, la responsabilité et l'autorité des groupes, la délégation de cette autorité, l'art de diriger et le devoir de rendre compte, la conscience de groupe et la participation reposent sur une bonne communication entre les différentes instances de la fraternité de NA. Par des échanges réguliers, les groupes et les services sont mieux armés pour défendre les idéaux et s'acquitter des responsabilités décrits dans nos douze principes de service.

Neuvième principe de service

La responsabilité de prendre en considération tous les points de vue, dans le processus décisionnel, incombe à tous les membres de la structure de service.

Il n'est pas difficile de discuter avec ceux qui sont d'accord avec nous. Mais au cours de notre rétablissement, nous avons appris que nos raisonnements les meilleurs ne sont pas nécessairement les plus fiables. Nous avons aussi appris qu'avant de prendre des décisions importantes, nous devons confronter nos idées à celles des autres. Notre expérience a prouvé que ce sont souvent les idées de ceux qui sont en désaccord avec nous qui méritaient le plus d'attention. Le neuvième principe de service nous permet de mettre en pratique ce qui vient

d'être énoncé. Lorsqu'il faut prendre une décision, nos groupes, conseils et comités de service doivent faire en sorte que tous les points de vue puissent s'exprimer.

Une véritable conscience de groupe est une conscience de groupe éclairée : c'est l'objet du neuvième principe de service. Dans toute discussion, particulièrement lorsque la majorité des membres est d'accord sur un même point, il est tentant d'ignorer la minorité qui ne l'est pas. Pourtant, cette minorité, en nous apportant de nouvelles informations ou une perspective différente, nous épargne souvent des décisions hâtives ou mal fondées. Dans Narcotiques Anonymes il est recommandé d'accepter, respecter et même inviter à s'exprimer, les points de vue opposés à la majorité car sans eux, nos décisions de service risquent d'être faussées.

Le neuvième principe de service nous incite également à exprimer avec franchise nos idées personnelles, même si la majorité est d'un avis différent. Il ne nous encourage pas à devenir d'éternels contestataires qui s'opposent sans cesse à la voix de la majorité. Il nous rappelle simplement que nous avons la responsabilité de partager notre point de vue et nos idées avec les membres de la fraternité, en expliquant avec soin notre position et en écoutant avec attention les opinions des autres. Quand nous avons le courage de dire ce que nous pensons, dans un climat de respect mutuel, nous avons l'assurance d'agir au mieux pour la fraternité de NA. En étant pointilleux, lors d'une discussion en profondeur sur des sujets importants, au pire nous faisons perdre un peu de temps aux autres, au mieux, nous protégeons la fraternité des conséquences d'une décision hâtive ou mal avisée.

Quand un conseil ou un comité de service s'apprête à prendre une décision, le neuvième principe peut se pratiquer de bien des façons. Si vous êtes membre d'une de ces instances, tout ce que vous avez à faire, c'est lever la main et vous exprimer. Si le point que vous voulez faire valoir est complexe, rien ne vous empêche de le soumettre par écrit. Ainsi, les autres membres du conseil ou du comité de service pourront l'étudier plus attentivement.

Si vous n'êtes pas membres d'une de ces instances, mais souhaitez émettre votre opinion sur une question de service, il existe de nombreuses façons d'exprimer votre point de vue. Votre participation à la réunion de service de votre groupe d'appartenance est l'assurance de voir vos idées prises en compte dans la conscience de groupe et relayées par le représentant du groupe, dans les réunions pour lesquelles il est mandaté. La plupart des conseils et comités de service prévoient, dans l'ordre du jour de leurs réunions, du temps pour que tout le monde puisse s'exprimer. Les bulletins de la fraternité, locaux ou mondiaux, permettent aussi aux membres de NA de s'exprimer sur les questions de service d'actualité. Que vous soyez ou non membre d'un comité de service, il existe donc de multiples manières de mettre personnellement en pratique le neuvième principe.

Notre processus décisionnel n'est pas parfait et de nombreux groupes, conseils et comités de service le reconnaissent en tenant compte de l'opinion de la minorité. Chaque fois qu'une motion n'est pas adoptée à l'unanimité, il est possible de demander à ceux qui ont voté contre d'en donner les raisons, verbalement ou par écrit. Si, à l'avenir, il fallait revenir sur cette décision, les prises de position minoritaires pourraient se révéler inestimables pour inspirer une nouvelle orientation au service.

Le neuvième principe nous encourage à consulter en permanence la conscience de groupe, même après la prise de décision. Si une décision déjà prise soulève encore des débats, l'instance de service devrait reprendre la discussion. Il peut arriver, à la lumière de ces débats, qu'une instance de service modifie sa décision antérieure. Toutefois, si une décision est remise en cause et cependant maintenue après avoir été rediscutée, il est temps pour tous d'accepter cette décision et de travailler ensemble et de bon cœur à son exécution. Un soutien sans conviction ou une opposition catégorique vis-à-vis de cette décision va à l'encontre de nos principes de lâcher prise et d'acceptation. Une fois qu'une décision est prise, reconsidérée et confirmée de nouveau, nous devons la respecter et poursuivre notre tâche.

Au sein d'un groupe, l'expression de la conscience individuelle est la base de la conscience de groupe. Si nous l'oublions, nous faisons obstacle à la voie que nous montre notre autorité ultime, un Dieu d'amour. Lorsqu'une opinion majoritaire est contestée par une minorité de membres, nos conseils et comités de service devraient toujours traiter pareille intervention avec respect et considération. Les informations et les réflexions apportées par une minorité peuvent permettre d'éviter de graves erreurs et ouvrir de nouvelles perspectives de service, encore plus favorables à l'accomplissement de notre but primordial. Voilà pourquoi, dans l'intérêt de notre fraternité et de nos futurs membres, nos groupes, conseils et comités de service devraient toujours, dans leur processus décisionnel, prendre en compte tous les points de vue.

Dixième principe de service

Tout membre d'un conseil ou comité de service peut demander auprès de celui-ci réparation d'un préjudice personnel, sans crainte de représailles.

Le dixième principe de service est garant du respect que notre fraternité témoigne à ses serviteurs de confiance. Ce principe semble aller de soi, mais nous tenons ici à le réaffirmer. De par son inspiration spirituelle, Narcotiques Anonymes accorde beaucoup d'importance à la manière dont nous nous comportons les uns envers les autres. Cela dit, nous sommes aussi des êtres humains et notre conduite peut parfois laisser à désirer. Dans le cadre du service, si l'un de nous est lésé, le dixième principe est la promesse qu'à sa demande, le tort qu'on lui a fait soit réparé.

Le dixième principe de service peut s'appliquer dans de multiples circonstances. Citons le cas suivant : lors d'une réunion de comité de service local (CSL), un candidat se présente à un poste. Pour permettre au comité de discuter de ses aptitudes, il se retire de la salle. Au cours de la discussion relative à sa candidature, certains se livrent à des médisances, portant atteinte à sa réputation personnelle et finalement, le candidat n'est pas élu. Quelques jours plus tard, il apprend ce qu'on a dit au sujet de sa vie personnelle et l'influence que cela a pu avoir sur l'élection. Blessé et fâché, il décide d'en parler à son parrain, examine sa part de responsabilités personnelles dans cette affaire et prie pour être éclairé ; puis, confiant en son droit à obtenir réparation, il adresse alors une lettre au comité, pour demander un nouveau vote, car il pense avoir été lésé. Le mois qui suit, sa lettre est lue et discutée à la réunion du comité de service local, dans le temps imparti aux questions à débattre. Après avoir interrogé leur conscience, les membres de ce comité admettent lui avoir causé du tort et décident de procéder à un nouveau vote.

Le dixième principe est le garant du droit de chacun à réparation face à un préjudice personnel. Dans ce cadre, il est en partie destiné à protéger ceux qui tiennent, lors de discussions de service, à donner librement leur opinion, comme le suggère le neuvième principe. Appliqués ensemble, les neuvième et dixième principes de service favorisent la libre expression de tous. Ce climat de franchise est essentiel pour voir émerger une véritable conscience de groupe. Si exposer courageusement ses convictions entraîne des représailles de la part de contradicteurs, le dixième principe permet de demander réparation auprès de la structure de service concernée. Ainsi, cela garantit que notre structure de service respecte les droits de chacun. Ce respect de la personne est indispensable dans une fraternité comme la nôtre, dont la bonne marche repose sur l'entraide et la coopération mutuelles.

Citons un autre cas : le serviteur d'un comité, connaissant bien le neuvième principe, s'exprime contre un projet proposé par le coordinateur de ce comité. Suite à cela, le coordinateur cesse de lui adresser les rapports d'activité et néglige de l'informer du lieu et des horaires des prochaines réunions de ce comité. Ce serviteur contacte alors le coordinateur pour

lui demander de changer sa façon d'agir. Confronté à un refus, le serviteur décide de faire appel au comité des services locaux pour obtenir réparation du tort commis par le coordinateur.

Le dixième principe de service est un gage du respect dont notre fraternité fait preuve envers tout serviteur de confiance. Si, dans le cadre de votre participation à des activités de service, vous estimez avoir été lésé et souhaitez voir appliquer le dixième principe, parlez-en à votre parrain ou marraine, examinez votre rôle dans l'affaire, priez et méditez. Si après réflexion, vous vous estimez toujours lésé et souhaitez obtenir réparation, écrivez à l'instance concernée en expliquant la situation, ou bien exposez votre problème au cours d'une réunion de service, dans le temps imparti aux débats. L'instance de service ne pourra refuser d'aborder la question et s'il s'avère que vous avez été lésé, elle devra envisager comment l'amende honorable devra être faite. Heureusement, le dixième principe n'a pas souvent besoin d'être utilisé, mais, en cas de besoin, nous savons qu'il existe et que nos principes spirituels peuvent être mis en pratique à tout moment.

Onzième principe de service

Les finances de NA doivent servir à réaliser notre but primordial et doivent être gérées de manière responsable.

Les membres de NA de par le monde, apportent leur contribution financière pour permettre à la fraternité d'atteindre son but primordial. Il incombe à tous les éléments de la structure de service d'utiliser ces dons afin que le message de rétablissement ait une plus grande portée. Pour ce faire, ils doivent gérer l'argent de manière responsable et répondre également du bon usage de cet argent devant ceux qui leur en ont fait don.

Les finances de Narcotiques Anonymes devraient toujours servir à poursuivre notre but primordial. L'argent permet de régler les frais d'organisation de nos réunions, les dépenses liées à l'information du public et sert aussi à atteindre les dépendants qui ne peuvent assister à nos réunions. Il est utilisé pour produire, traduire, éditer et diffuser notre message sous forme écrite ; il sert aussi à associer les membres de NA dans une œuvre communautaire dont l'engagement est de transmettre notre message à ceux qui, partout dans le monde, en auraient besoin. Réaliser l'objectif spirituel de NA – transmettre le message au dépendant qui souffre encore – c'est à cela que doivent tendre nos dépenses.

Les fonds nécessaires au service ne s'obtiennent pas facilement. Pour remplir notre but primordial, nous devons faire appel à toutes les ressources financières dont dispose notre fraternité. Nos groupes, conseils et comités de service doivent faire un usage prudent de l'argent que nous leur donnons et ne pas le dépenser d'une manière futile et inconsidérée. Sans perdre de vue notre but primordial, nos services devront s'engager à tout faire pour ne pas dilapider les fonds et pour les utiliser à transmettre le message le plus efficacement possible.

Une manière d'observer le onzième principe consiste à établir clairement une liste de priorités de dépenses et à examiner chacune de ces dépenses au regard de cette liste. De nombreux groupes, conseils et comités de service inscrivent, sur leur liste de priorités, plus de projets que ne l'autorise leur budget. Si tel est le cas, seuls les plus importants doivent être financés.

Bien que le onzième principe de service traite spécifiquement de la gestion de fonds, l'argent n'est pas tout, ce principe implique aussi de bien gérer l'ensemble de nos ressources. Tout autant que d'argent, la plupart de nos projets dépendent de nos idées, de nos compétences et de notre conscience, tout comme de notre disponibilité, de notre bonne volonté et des informations dont nous disposons. Si nous avons l'argent pour mener à bien un projet sans avoir le temps ni les idées, il est préférable d'attendre que *toutes* les conditions soient réunies avant d'entamer le travail. Si nous n'agissons pas ainsi, nous

gaspillons l'argent des services de NA. En planifiant soigneusement nos projets et en organisant au mieux notre travail de service, nous ne devons pas seulement prendre en compte l'aspect financier, mais l'ensemble des ressources disponibles.

En définissant leurs priorités, certaines instances peuvent être tentées de ne tenir compte que de leurs propres besoins et ne pas vouloir allouer d'autres fonds que ceux prévus pour financer leurs propres projets, oubliant ainsi notre rôle à tous qui est de fournir les fonds nécessaires au fonctionnement de l'ensemble de la structure de service. Cette façon de faire est contraire à l'esprit du onzième principe. Notre engagement à poursuivre les objectifs de NA dans son ensemble devrait figurer en tête de la liste de nos priorités. Pour que Narcotiques Anonymes puisse garantir les services nécessaires à la croissance de la fraternité et à la poursuite de notre but primordial partout dans le monde, la circulation des fonds ne doit pas être bloquée, à quelque niveau que ce soit de la structure de service.

Les groupes ont la responsabilité de financer nos services, tout en gérant soigneusement les contributions qu'ils leur versent. Ils n'en demeurent pas moins libres de décider du montant de leur don. Lorsqu'ils font une contribution financière, les groupes sont en droit de se demander à quoi servira cet argent. Permettra-t-il d'organiser des services utiles aux groupes ? Servira-t-il à transmettre le message au dépendant qui souffre encore ? Les conseils et comités de service en feront-ils bon usage ? Nous les encourageons à poser ce type de questions et à le faire de manière responsable.

Il n'est pas recommandé que les groupes allouent leurs contributions exclusivement à certains comités. La structure de service a été créée par les groupes pour dispenser des services en leur nom et pour les *coordonner*. En déléguant à la structure de service l'autorité nécessaire pour accomplir ses missions, les groupes l'ont mandatée pour répartir à tous les niveaux les fonds qui lui sont alloués. Ainsi, les besoins et les objectifs des différents services peuvent s'équilibrer avec la totalité des ressources allouées par l'instance de coordination.

Une communication claire et franche de la part de notre structure de service est le meilleur moyen d'aider nos groupes à contribuer financièrement en toute connaissance de cause. Quand ceux-ci reçoivent régulièrement des rapports complets sur les activités de leurs conseils et de leurs comités, ils ont une meilleure vision d'ensemble des services. Le coût de ces services devrait aussi leur être communiqué. Tout cela permet d'assurer aux groupes que leurs dons sont gérés de façon responsable.

Une contribution directe des groupes à notre structure de service permet à celle-ci de se concentrer sur le but primordial de NA et favorise une gestion responsable. Selon notre expérience, lorsque nous nous engageons à financer directement les activités de la structure par les dons de nos groupes, le lien qui les unit aux divers services est d'autant plus solide ; ils tendent à être plus attentifs au travail qui doit être accompli en leur nom et plus conscients de leur responsabilité à fournir les ressources financières nécessaires au fonctionnement de nos conseils et comités. Lorsque notre structure de service reçoit un soutien financier direct de la part des groupes, les liens engendrés par cette responsabilité mutuelle se renforcent. De plus, en la libérant de la nécessité de collecter des fonds, nous lui permettons de consacrer tous ses efforts à poursuivre le but primordial de NA.

Dans NA, rendre compte des dépenses est un élément essentiel d'une saine gestion financière. Quand les membres de Narcotiques Anonymes font des dons aux groupes, conseils, comités de service et conventions, ceux-ci se doivent de rendre compte de la manière dont l'argent est utilisé. Produire régulièrement des rapports financiers, donner libre accès aux livres de compte et procéder périodiquement à des vérifications comptables, ainsi que le recommandent les différents guides du trésorier de NA, permet à nos membres de s'assurer que leurs contributions sont bien utilisées et à nos services de rendre des comptes à ceux qu'ils servent. Les rapports des trésoriers nous permettent de voir plus clairement si les

dépenses des services correspondent bien aux priorités que nous avons établies. Une tenue des comptes ordonnée nous permet de planifier, avec réalisme, des projets permettant d'envisager de futures activités de service. Des rapports et des vérifications comptables effectués régulièrement nous protègent également des détournements de fonds. S'ils se produisent, des vérifications régulières nous offrent au moins l'assurance que ces détournements ne peuvent rester bien longtemps inaperçus.

Lorsque les membres de NA font des dons aux services, ils s'attendent à ce que l'argent soit utilisé prudemment à la seule fin de poursuivre notre but primordial. En acceptant leurs contributions, nos groupes, conseils et comités de service s'engagent à utiliser ces fonds pour transmettre le message de NA et à les gérer de manière responsable.

Douzième principe de service

*Selon la nature spirituelle de Narcotiques Anonymes,
notre structure devrait toujours servir et jamais gouverner.*

Servir d'une manière désintéressée est une démarche essentiellement spirituelle. Il est dit dans notre douzième étape que : « Ayant connu un éveil spirituel... » nous avons individuellement « essayé de transmettre ce message aux dépendants... ». Notre implication dans les services repose sur ce même principe spirituel. Ayant constaté les résultats de ce programme dans notre vie, nous nous unissons afin que le message de rétablissement ait une plus grande portée. Dans NA, le service ne vise pas à imposer notre volonté ou nos idées aux autres, il consiste plutôt à les servir humblement, sans attendre une quelconque récompense.

Ce principe est à la base de tout ce que nous faisons dans nos groupes, conseils et comités de service. Le douzième principe de service nous rappelle que nous n'avons connu le rétablissement que parce que d'autres avant nous, ont mis en pratique ce principe du service désintéressé et pris le temps et le soin de nous transmettre le message de NA. Par le service, en partageant notre rétablissement avec d'autres, nous exprimons notre gratitude à ceux qui ont partagé leur rétablissement avec nous. Rien ne peut être plus éloigné du besoin de commander ou de diriger que l'esprit de service désintéressé.

Nos groupes ont été créés au moment où nous avons compris que seuls, nous ne pourrions « arrêter de consommer de la drogue, perdre le désir de consommer et trouver un nouveau mode de vie ». De la même manière, nos groupes se sont unis pour créer une structure de service qui permette de donner au message de rétablissement une plus grande portée. La structure de service n'a pas été instaurée pour permettre à certains groupes d'en commander d'autres. Au contraire, elle a été instaurée pour unir les forces de nos groupes afin d'accomplir au mieux les missions que les groupes ne pouvaient accomplir seuls. Ces missions sont : la réalisation et la distribution de publications destinées à transmettre le message sous forme écrite, l'information du public, la transmission du message aux dépendants qui ne peuvent assister à nos réunions, le soutien aux nouveaux groupes et aux nouvelles communautés de NA. Le service de NA est un travail de coopération entre serviteurs de confiance, recevant, de la part des groupes, des directives à suivre et non des ordres imposés par une poignée de dirigeants.

S'unir pour créer une structure de service est l'expression de l'humilité de nos groupes. Ensemble, ils peuvent faire beaucoup plus que séparément pour la réalisation de notre but primordial. De la même manière, les différentes composantes de notre structure de service jouent un rôle particulier dans le plan d'ensemble des services de Narcotiques Anonymes. Elles dépendent toutes les unes des autres pour leur efficacité. Quand l'une d'elles tente de gouverner au lieu de servir, elle brise les liens qui nous unissent et compromet la réalisation

de notre but primordial. Dans Narcotiques Anonymes, l'humilité est un principe essentiel du service non directif.

Dans le but de bien servir, chaque composante de notre structure de service doit faire un réel effort de communication. Les groupes, conseils et comités de service, tout comme les serviteurs de confiance, ont le devoir de partager ouvertement et d'écouter avec attention et respect ce qu'ils ont à se dire. Si, en dehors de NA, on se sert de la parole pour diviser afin de mieux régner, ici en revanche nous échangeons afin de mettre nos forces en commun pour réaliser au mieux notre but primordial. Dans un souci de responsabilité vis-à-vis de ceux que nous servons, nous sommes tenus de leur apporter des explications concises, exactes et complètes sur nos activités. La nature non directive de notre structure de service nous incite à demander conseil, rechercher le consensus et obtenir la coopération lors de décisions nous affectant tous. Des échanges ouverts, honnêtes et directs nourrissent dans notre fraternité l'esprit de service et sapent le désir de gouverner.

L'autorité déléguée par nos groupes aux conseils et comités de service est un mandat pour servir et non pour gouverner. Chaque composante de notre structure de service, du groupe jusqu'au niveau mondial, a son rôle à jouer. Toutes, cependant, servent ensemble au sein d'une équipe œuvrant dans un but commun, afin « qu'aucun dépendant désirant se rétablir n'ait à mourir sans avoir eu la possibilité de trouver un nouveau mode de vie ». Notre expérience, durement acquise, démontre que la qualité du service, tout comme la qualité du rétablissement, ne peuvent s'obtenir que dans un climat de respect, de soutien et de confiance mutuels. Ensemble, nous nous rétablissons et ensemble, nous servons. Telle est la base spirituelle de notre programme, le cœur de notre fraternité. Une structure établie sur cette base ne peut que servir et jamais gouverner.

Étude des principes de service

Ces questions vous aideront à étudier les douze principes de service. Vous trouverez dans chaque section des notes concernant les points majeurs de chaque principe. Lorsque vous souhaiterez travailler ces principes en groupe ou individuellement, vous pourrez peut-être vous servir de ce questionnaire pour alimenter votre réflexion sur le fonctionnement des services dans Narcotiques Anonymes et la mise en pratique de ces douze principes dans votre communauté locale.

Premier principe de service

Afin de réaliser le but primordial de la fraternité, les groupes mettent leurs ressources en commun pour créer une structure chargée de développer, coordonner et dispenser différents services au nom de NA dans son ensemble.

La première responsabilité d'un groupe de NA est d'organiser des réunions de rétablissement qui transmettent directement le message aux dépendants qui souffrent encore. Afin de ne pas se laisser distraire de cette responsabilité, les groupes unissent leurs forces dans une structure de service qui garantit que les autres missions (H&I, Information du public, littérature, etc.) sont menées à bien.

Sujets de réflexion et de discussion

1. Votre groupe tient-il régulièrement des réunions de service ? (Voir le livret *Le Groupe*, page 11.)
2. Votre groupe s'interroge-t-il régulièrement sur la meilleure manière de réaliser son but primordial ?

3. Après avoir réglé les dépenses de littérature, de loyer et de boissons, votre groupe a-t-il assez d'argent pour financer d'autres services ?
4. Votre groupe peut-il organiser différents services tels que : hôpitaux et institutions, information du public, permanence téléphonique et production de littérature, tout en veillant à la bonne marche des réunions de rétablissement ?
5. Votre groupe délègue-t-il un représentant à l'assemblée des services locaux (ASL) ? Versez-vous régulièrement une contribution financière à cette assemblée ?

Deuxième principe de service

*Vis-à-vis de la structure de service qu'ils ont créée,
les groupes de NA ont le dernier mot en matière d'autorité et de responsabilité.*

Les groupes ont le dernier mot en matière d'autorité et de responsabilité vis-à-vis de la structure de service qu'ils ont créée. Puisqu'ils ont la charge de fournir à la structure de service l'argent, les serviteurs, les idées et la conscience dont elle a besoin, les groupes ont de fait le dernier mot. Réciproquement, la structure de service se doit toujours de consulter les groupes pour rechercher leur soutien et leurs conseils.

Sujets de réflexion et de discussion

1. Votre groupe peut-il faire savoir à votre assemblée locale qu'elle répond bien à vos besoins ? Comment ?
2. Votre représentant au service du groupe assiste-t-il régulièrement aux réunions de votre assemblée des services locaux (ASL) ? Vous-même, participez-vous à votre ASL ? Cela permet-il à votre groupe de s'exprimer sur le fonctionnement des services de NA ? De quelle manière ?
3. Votre groupe est-il souvent consulté sur des questions de service par votre ASL ? Par votre assemblée des services régionaux (ASR) ? Par la Conférence des services mondiaux ? Désirez-vous être consultés plus souvent ? Moins souvent ?
4. Que doivent retenir du deuxième principe nos conseils et comités de service ? Votre groupe est-il sûr d'être entendu et compris par la structure de service ? Sinon, que peut-il faire ?

Troisième principe de service

*Les groupes de NA délèguent à la structure de service l'autorité nécessaire
pour s'acquitter des responsabilités qui lui sont confiées.*

Les groupes délèguent leur autorité à la structure de service afin qu'elle effectue le travail quotidien qui lui est assigné. Ce mandat n'est pas un chèque en blanc, car, comme le spécifie le deuxième principe de service, les groupes ont le dernier mot en matière d'autorité et de responsabilité. Pour que le troisième principe fonctionne, nous devons soigneusement choisir nos serviteurs de confiance.

Sujets de réflexion et de discussion

1. Que signifie pour votre groupe la délégation d'autorité ?
2. Si votre groupe est consulté sur toutes les décisions prises par chaque conseil, comité local, régional ou mondial, aurez-vous encore assez de temps et d'énergie pour vous

occuper du bon fonctionnement de votre groupe ? Votre groupe sera-t-il suffisamment informé pour apporter un avis éclairé ?

3. Si les conseils et comités au service de votre groupe n'agissent qu'après vous avoir consultés, pourront-ils s'acquitter suffisamment rapidement des tâches qu'il qui leur sont confiées ?
4. Dans le commentaire de la deuxième tradition (p. 77) du Texte de base, il est dit que : « Nous sommes de mauvais gestionnaires et aucun d'entre nous n'est capable de toujours prendre les bonnes décisions ». Si cela est vrai, comment pouvons-nous, en toute responsabilité, donner mandat à nos serviteurs de confiance et leur déléguer l'autorité dont parle le troisième principe de service ?

Quatrième principe de service

Narcotiques Anonymes accorde beaucoup de valeur au véritable leadership. Les qualités de dirigeant devraient donc être soigneusement pesées lors du choix de nos serviteurs de confiance.

Choisir minutieusement nos serviteurs de confiance nous donne l'assurance que notre autorité n'en sera que mieux déléguée. Savoir diriger est une qualité très importante pour le bien commun de la fraternité. Certes, nos dirigeants ne sont que des serviteurs de confiance, ils ne gouvernent pas ; cependant nous attendons d'eux qu'ils nous montrent la voie. Si nous les choisissons avec soin, nous leur accorderons notre confiance et leur permettrons de remplir ce rôle. Le commentaire de ce principe de service nous décrit les qualités que nous devons prendre en compte lors du choix de nos serviteurs.

Sujets de réflexion et de discussion

1. Lisez la seconde tradition de NA. Y a-t-il des dirigeants dans NA ? Si oui, quel genre de dirigeants ? Une fraternité ayant à prendre des décisions collectives a-t-elle besoin de dirigeants ?
2. Votre groupe a-t-il des dirigeants ? Si oui, lesquels ? Dans quel sens peut-on les appeler « dirigeants » ? Votre groupe peut-il s'en passer ? Est-ce qu'un conseil ou comité de service peut se passer de dirigeants ?
3. Selon la description de ce principe de service, quelles sont les qualités que nous recherchons quand nous choisissons nos serviteurs de confiance ? Sur quoi se fonde réellement le leadership dans NA ?
4. « Diriger efficacement n'est pas seulement servir, mais aussi savoir à quel moment céder la place à d'autres ». Réfléchissez à ce que signifie la rotation des services.
5. En quoi le leadership dans NA est-il lié au rétablissement et au service désintéressé ?

Cinquième principe de service

Un centre unique de décision, responsable devant la fraternité, devrait être déterminé clairement pour chaque tâche attribuée à la structure de service.

En désignant une seule instance décisionnelle dédiée à une mission de service donnée, nous éliminons toute confusion sur qui a l'autorité de faire quoi. Nous définissons aussi les responsabilités : quiconque se verra confier une tâche particulière devra rendre compte de sa réalisation.

Sujets de réflexion et de discussion

1. Votre groupe a-t-il l'habitude de confier une tâche spécifique à une personne donnée ? Cela vous donne-t-il l'assurance que les tâches importantes sont réellement accomplies ?
2. Avez-vous eu connaissance d'une situation où plusieurs personnes ou comités détenaient la responsabilité d'une même tâche au sein du groupe, conseil ou comité de service ? Quel a été le résultat ?
3. Si trois personnes reçoivent le même mandat dans une mission de service et que le travail demandé n'est pas fait, qui, dans ces conditions, peut en être tenu pour responsable ?

Sixième principe de service

La conscience de groupe est, sur le plan spirituel, le moyen par lequel nous convions un Dieu d'amour à influencer sur nos décisions.

La conscience de groupe est le moyen par lequel s'exprime l'éveil spirituel qui résulte des douze étapes et qui guide nos décisions de service. Elle est fondamentale à la prise de décisions. Au demeurant, à NA, ce terme n'est pas un euphémisme pour désigner un « vote », pas plus qu'il ne désigne le processus décisionnel lui-même.

Sujets de réflexion et de discussion

1. Nous décrivons NA comme une fraternité fondée sur des principes spirituels. Qu'est-ce que cela signifie ? En quoi son processus décisionnel est-il différent de celui d'une autre organisation ?
2. La « conscience de groupe » est-elle synonyme de « vote » au sein de NA ? En quoi la conscience de groupe diffère-t-elle de notre processus décisionnel ? De quelle manière la conscience de groupe fait-elle *partie* intégrante de ce processus ?
3. Lisons la seconde tradition de NA. Le sixième principe de service est-il en conflit avec la seconde tradition, ou aide-t-il à la rendre plus claire ?
4. Lisons la douzième tradition de NA. En quoi la pratique du sixième principe de service peut-elle nous aider à mettre « les principes au-dessus des personnalités » lorsque nous prenons des décisions de service ?
5. Dans la vie de notre fraternité, hormis la prise de décisions, quels sont les autres domaines où nous pouvons voir œuvrer la conscience de groupe ?

Septième principe de service

Tous les membres d'une instance de service sont responsables des décisions de cette instance et doivent avoir la pleine et entière liberté de participer au processus décisionnel.

Qui doit prendre part aux décisions ? Tous les membres d'un comité de service, car la participation la plus large procure la conscience de groupe la plus riche et la base la plus solide à nos décisions de service.

Sujets de réflexion et de discussion

1. Qui participe aux réunions de service de votre assemblée locale et pourquoi ?

2. Qui participe aux réunions de service du groupe et pourquoi ?
3. Les membres de votre assemblée des services locaux (ASL) se sentent-ils réellement impliqués dans leurs tâches de service ? Les membres d'un même comité se sentent-ils tous responsables du travail de ce comité ? Sentez-vous de la part de certains une différence d'implication selon qu'ils participent à une ASL ou à une réunion de comité ? Pourquoi ou pourquoi pas ?

Huitième principe de service

Notre structure de service dépend de l'honnêteté et de l'efficacité de nos échanges et de notre communication.

Des échanges réguliers sont essentiels au respect des douze principes de service ainsi qu'à l'efficacité de nos services.

Sujets de réflexion et de discussion

1. Quelle est l'importance d'échanges réguliers pour la mise en pratique du deuxième principe de service ? Du troisième ? Du quatrième ? Du sixième ?
2. En quoi un manque de communication régulière peut-il nuire à ces principes ainsi qu'au travail de notre structure de service ?
3. Votre groupe reçoit-il des informations régulières de la part des serviteurs de confiance, conseils et comités de service ? Votre groupe communique-t-il régulièrement avec eux ? En quoi la communication – ou l'absence de communication – affecte-t-elle votre groupe ou la structure de service ?

Neuvième principe de service

La responsabilité de prendre en considération tous les points de vue, dans le processus décisionnel, incombe à tous les membres de la structure de service.

Lorsque nous planifions un projet, nos services doivent prendre en compte tous les points de vue. Cela favorise l'éclosion de nouvelles idées et nous préserve ainsi de décisions hâtives ou mal éclairées. C'est essentiel à l'élaboration d'une conscience de groupe juste, sage et équilibrée.

Sujets de réflexion et de discussion

1. « Une vraie conscience de groupe est une conscience de groupe qui a recueilli tous les avis ». Pourquoi, au moment de prendre des décisions de service, est-il important de s'assurer que tous les points de vue sont pris en compte ?
2. Dans votre groupe, localité ou région, de quelle manière un membre de NA peut-il faire connaître son point de vue concernant les décisions de service ?
3. Les services de NA favorisent-ils ou répriment-ils les idées neuves ?
4. Qu'est-ce qui vous fait dire qu'il est encore possible de vous opposer à une décision majoritaire, ou qu'il est temps de l'accepter et de vous en remettre à la conscience de groupe ?

Dixième principe de service

Tout membre d'un conseil ou comité de service peut demander auprès de celui-ci réparation d'un préjudice personnel, sans crainte de représailles.

Le dixième principe nous encourage, dans le cadre du service, à faire preuve de respect envers les autres et nous permet de faire amende honorable lorsque nous causons du tort à quelqu'un. Le commentaire de ce principe de service décrit de quelle manière celui ou celle qui estime avoir subi un préjudice peut en demander réparation.

Sujets de réflexion et de discussion

1. Connaissez-vous quelqu'un ayant subi un préjudice dans le service ? Les torts ont-ils été réparés ?
2. « Les neuvième et dixième principes de service donnent tous les éléments qui nous permettent de nous exprimer librement sur les questions de service ». Avez-vous déjà eu peur d'exprimer votre opinion dans une réunion de service ? Connaissez-vous quelqu'un ayant eu peur de s'exprimer librement ? Si oui, pourquoi ? Est-ce que le dixième principe peut atténuer cette peur ?
3. Dans quelle situation est-il opportun d'appliquer le dixième principe de service ? Quand est-il au contraire inopportun de l'appliquer ?

Onzième principe de service

Les finances de NA doivent servir à réaliser notre but primordial et doivent être gérées de manière responsable.

Le onzième principe de service détermine la priorité absolue pour l'usage des fonds de NA : transmettre le message. L'importance de cette priorité impose une transparence totale des comptes. Le fait que chaque niveau de service reçoive des contributions financières directes nous permet de nous concentrer sur notre but primordial et de renforcer notre sens des responsabilités.

Sujets de réflexion et de discussion

1. À quoi sert l'argent dans les groupes ? Au niveau local, régional, mondial ?
2. Classez par ordre d'importance les dépenses de votre groupe :
 - littérature de NA
 - boissons
 - loyer de la salle
 - réserve prudente
 - dons à un service

Expliquez votre classement. Votre groupe a-t-il des priorités budgétaires fixes, ou les révisé-t-il d'un mois sur l'autre ?

3. De l'argent a-t-il parfois été dépensé à la légère dans votre groupe, dans un comité de service local ou régional, dans les services mondiaux ? Qu'y avait-il « d'inconsidéré » dans la manière de dépenser cet argent ? Comment aurait-il dû être utilisé ?

4. Les comptes sont-ils suffisamment explicites dans votre groupe, dans votre assemblée des services locaux, régionaux, dans les services mondiaux ? Sinon, que préconisez-vous ?
5. « Le fait que les groupes versent directement les fonds à notre structure de service favorise une gestion responsable et permet à nos services de se concentrer sur le but primordial de NA ». Le financement de votre ASL ou ASR dépend-il en grande partie de fonds collectés lors d'événements de NA ? Est-ce prudent ? Si c'est le cas, dans quelle mesure cela affecte-t-il la relation de votre groupe avec votre ASL et ASR ? Cette relation serait-elle différente si les groupes contribuaient directement au financement de chaque niveau de service ? Les conseils et comités de service pourraient-ils fonctionner en ayant comme seuls revenus les contributions directes des groupes ?

Douzième principe de service

*Selon la nature spirituelle de Narcotiques Anonymes,
notre structure devrait toujours servir et jamais gouverner.*

Dans le contexte des douze principes de service, ce principe a la même finalité que la douzième tradition dans le contexte des traditions. Le douzième principe recentre notre compréhension des principes de service sur la dimension spirituelle du service désintéressé nous rappelant que : toute structure fondée sur cette base devrait toujours servir et jamais gouverner.

Sujets de réflexion et de discussion

1. Quelle est la différence entre servir et gouverner ?
2. Une organisation qui sert et une organisation qui gouverne ne diffèrent pas tant dans leurs structures que dans leurs bases spirituelles et leurs buts. Qu'en est-il du but primordial de NA et de son identité spirituelle qui affirme que « notre structure devrait toujours servir et jamais gouverner » ?
3. Le commentaire du douzième principe de service décrit comment la gratitude, l'humilité, l'échange et le désintéressement permettent à notre structure de « servir et jamais gouverner ». Développez.
4. En quoi le douzième principe de service s'applique-t-il à chacun des onze autres ?

Les douze étapes

1. Nous avons admis que nous étions impuissants devant notre dépendance, que nous avons perdu la maîtrise de notre vie.
2. Nous en sommes venus à croire qu'une puissance supérieure à nous-mêmes pouvait nous rendre la raison.
3. Nous avons décidé de confier notre volonté et notre vie aux soins de Dieu *tel que nous le concevions*.
4. Nous avons fait un inventaire moral sans peur et approfondi de nous-mêmes.
5. Nous avons avoué à Dieu, à nous-mêmes et à un autre être humain la nature exacte de nos torts.
6. Nous avons pleinement consenti à ce que Dieu élimine tous ces défauts de caractère.
7. Nous lui avons humblement demandé de nous enlever nos déficiences.
8. Nous avons dressé une liste de toutes les personnes que nous avons lésées et avons résolu de leur faire amende honorable.
9. Nous avons directement fait amende honorable à ces personnes dans tous les cas où c'était possible, sauf lorsque cela pouvait leur nuire ou faire tort à d'autres.
10. Nous avons poursuivi notre inventaire personnel et avons promptement admis nos torts dès que nous nous en sommes aperçus.
11. Nous avons cherché par la prière et la méditation à améliorer notre contact conscient avec Dieu, *tel que nous le concevions*, le priant seulement pour connaître sa volonté à notre égard et pour obtenir la force de l'exécuter.
12. Ayant connu un éveil spirituel comme résultat de ces étapes, nous avons alors essayé de transmettre ce message aux dépendants et d'appliquer ces principes à tous les domaines de notre vie.

Les douze traditions

1. Notre bien commun devrait passer en premier ; le rétablissement personnel dépend de l'unité de NA.
2. Dans la poursuite de notre objectif commun, il n'existe qu'une autorité ultime : un Dieu d'amour tel qu'il peut se manifester dans la conscience de notre groupe. Nos dirigeants ne sont que des serviteurs en qui nous avons placé notre confiance ; ils ne gouvernent pas.
3. La seule condition requise pour devenir membre de NA est le désir d'arrêter de consommer.
4. Chaque groupe devrait être autonome, sauf sur des sujets affectant d'autres groupes ou NA dans son ensemble.
5. Chaque groupe n'a qu'un but primordial : transmettre le message au dépendant qui souffre encore.
6. Un groupe de NA ne devrait jamais cautionner, financer ou prêter le nom de NA à des organismes connexes ou à des organisations extérieures, de peur que des problèmes d'argent, de propriété ou de prestige ne nous éloignent de notre but primordial.
7. Chaque groupe de NA devrait subvenir entièrement à ses besoins et refuser toute contribution de l'extérieur.
8. NA devrait toujours demeurer non professionnel, mais nos centres de service peuvent engager des employés spécialisés.
9. NA comme tel ne devrait jamais être organisé ; cependant, nous pouvons constituer des conseils de service ou créer des comités directement responsables envers ceux qu'ils servent.
10. NA n'a aucune opinion sur des sujets extérieurs ; c'est pourquoi le nom de NA ne devrait jamais être mêlé à des controverses publiques.
11. La politique de nos relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame ; nous devons toujours garder l'anonymat personnel au niveau des médias.
12. L'anonymat est la base spirituelle de toutes nos traditions, nous rappelant sans cesse de placer les principes au-dessus des personnalités.

Les douze étapes et les douze traditions
sont reproduites et adaptées avec l'aimable autorisation de AA World Services, Inc.

Les douze principes

1. Afin de réaliser le but primordial de la fraternité, les groupes de NA mettent leurs ressources en commun pour créer une structure chargée de développer, coordonner et dispenser différents services au nom de NA dans son ensemble.
2. Vis-à-vis de la structure de service qu'ils ont créée, les groupes de NA ont le dernier mot en matière d'autorité et de responsabilité.
3. Les groupes de NA délèguent à la structure de service l'autorité nécessaire pour s'acquitter des responsabilités qui lui sont confiées.
4. Narcotiques Anonymes accorde beaucoup de valeur au véritable leadership. Les qualités de dirigeant devraient donc être soigneusement pesées lors du choix de nos serviteurs de confiance.
5. Un centre unique de décision, responsable devant la fraternité, devrait être déterminé clairement pour chaque tâche attribuée à la structure de service.
6. La conscience de groupe est, sur le plan spirituel, le moyen par lequel nous convions un Dieu d'amour à influencer sur nos décisions.
7. Tous les membres d'une instance de service sont responsables des décisions de cette instance et doivent avoir la pleine et entière liberté de participer au processus décisionnel.
8. Notre structure de service dépend de l'honnêteté et de l'efficacité de nos échanges et de notre communication.
9. La responsabilité de prendre en considération tous les points de vue, dans le processus décisionnel, incombe à tous les membres de la structure de service.
10. Tout membre d'un conseil ou comité de service peut demander auprès de celui-ci réparation d'un préjudice personnel, sans crainte de représailles.
11. Les finances de NA doivent servir à réaliser notre but primordial et doivent être gérées de manière responsable.
12. **Selon la nature spirituelle de Narcotiques Anonymes, notre structure devrait toujours servir et jamais gouverner.**

Les douze principes de service de NA furent inspirés des douze principes des services mondiaux publiés par AA World Services, Inc. et ils ont été adaptés pour les besoins spécifiques de Narcotiques Anonymes.